

Commentaires du Secrétariat du Conseil du Trésor

Il est difficile d'expliquer pourquoi seulement cinq employés ont répondu à l'invitation du Ministère et fait connaître leurs opinions et suggestions à l'égard de la politique d'égalité d'accès à l'emploi pour la femme et des activités proposées. Une demande semblable portant sur la politique de la situation de la femme n'a suscité qu'une seule réponse. Il se peut que les employés du Ministère imputent l'origine des problèmes aux systèmes déjà en place plutôt qu'à l'absence ou à l'inégalité des chances entre les hommes et les femmes.

La pétition présentée en mars 1977 par le groupe permutant des SCY constitue à cet égard un exemple bien connu; à l'origine, le document contenait 127 signatures, mais le bouche à oreille traditionnel a fait passer ce chiffre à 240 (il y a en tout plus de 500 SCY permutantes).

(Comme, de toute évidence, on ne comprenait pas le système de classification nouvellement adopté, le groupe des SCY a été convoqué le 4 juin 1976 à une assemblée publique où l'on a expliqué les effets de la conversion proposée, du moins dans la mesure où cela pouvait se faire avant la signature du contrat des ST. Le 8 juin 1976, on télégraphiait le rapport de la réunion aux missions afin d'informer les SCY de l'état de la situation.) La pétition a donné lieu à des rencontres avec le comité des SCY et un plan d'action a été défini pour faire droit aux plaintes formulées dans le document. On a en outre invité toutes les SCY permutantes à demander un examen de leur dossier. Au total, trente-six ont répondu à la demande. L'agent supérieur responsable de cet examen a par la suite offert de rencontrer toutes celles en poste à Ottawa qui avaient répondu. Il a ainsi interviewé 10 employées et exposé par écrit aux 26 autres les détails de leur situation.